



Caen, le 14 octobre 2016

Réponses aux Questions du Syndicat CGT

Réunion DP du 13 octobre 2016

La Direction était représentée par Catherine FOURNIGAULT et Xavier PEGHAIRE

Il est à noter que l'ensemble des organisations syndicales portaient un ensemble de 54 questions, notre organisation syndicale à elle seule en portait 28...

A2S

Disparition des A2S : Quels sont les critères définis (priorités) par la région si plusieurs psychologues demandent le même site d'affectation (en choix n°1) ?

La Direction s'appuie sur les fiches de vœux. Si plusieurs agents demandent le même site, l'arbitrage se fera par rapport aux arguments personnels, familiaux voire professionnels. La direction précise qu'elle essaiera de satisfaire un maximum de choix 1 et 2...ce qui paraît impossible pour certains sites où plusieurs psychologues souhaiteront rester pour les mêmes raisons. On n'est pas plus avancé...

Un recours sera-t-il possible en cas de désaccord avec la décision de l'établissement ? Si oui, quelle modalité de mise en œuvre et sous quel délai ?

Non, pas de recours possible. Aucune considération...

La double compétence

Pôle emploi 2020 : Il se dit qu'au plus tard au 1/1/17 les agents double compétents devront faire un choix. Pouvez-vous le confirmer ?

La Direction nous annonce une disparition de la double compétence en 2017. « A priori » les conseillers devront choisir avant fin 2016. Il s'agirait d'un choix orienté en fonction de la fiche de poste. Dans les petits sites le choix serait fait selon les volontés du conseiller et en 2^{ème} ressort sur la fiche de poste. Dans les grands sites le choix sera fait en fonction de la fiche de poste. A demi-mot, la Direction nous indique que si l'agent tombe d'accord avec son DAPE quant à son choix, elle ne reviendra pas dessus. A vérifier et à surveiller...

Les référents indus

Les référents indus sont toujours en attente d'une réunion départementale ou régionale car la dernière date de plus de 3 ans. Où en est-on à ce sujet ? L'établissement estime-t-il qu'il y a une hiérarchie dans les référents, ce qui expliquerait que certains bénéficient de réunions régulières, de séminaires et d'autres pas ?

La Direction porte à l'étude aujourd'hui la nécessité de maintenir ou pas tous les référents !!! De fait pas de réunion indus prévue prochainement. Après la disparition des référents applicatifs, A8/10, réglementaire, maintenant celle des référents indus...

Réagir en cas d'attaque terroriste

A propos des affiches placardées sur les sites "réagir en cas d'attaque terroriste" : La direction s'est-elle assurée que les managers ont bien présenté et expliqué cette affiche sur chaque site et services en réunion ou il s'agit juste d'un affichage ?

Il n'y a pas de présentation préconisée quant à cette affiche. Cependant, le service maîtrise des risques a contacté les managers afin qu'ils sensibilisent les agents quant à la posture à tenir en cas d'agression dans le cadre du plan Vigipirate.

Des formations premiers secours seront dispensées sur les sites sur la base du volontariat.

Problème téléphone

Certains sites ou services (comme au local CGT pour information) sont devenu injoignables par téléphone. Quand la Direction va t'elle remédier à ce problème ?

Ces problèmes sont liés au nouveau déploiement prévu jusqu'à fin 2016. Il existe une procédure pour avoir accès à un autre annuaire (procédure dont personne n'a eu la connaissance...)

Formation

L'entretien de suivi des activités mensuel pour reporting chiffré des actions de formation mises en œuvre au cours du mois (AIF AFC...et autres prestations proposées (imposées ?)) est-il une mesure Nationale ?

Il n'y a aucune mesure nationale, ni même régionale. Cette mesure est à la main des managers cependant un recadrage sur l'objectif de l'entretien de suivi des activités sera fait.

Dans le cadre du plan 500,000, la validation de projet professionnel est-elle bien toujours un incontournable pour une entrée en formation ?

Suite à la récente modification des modalités d'entrée en formation par la Conseil Régional, le demandeur d'emploi peut s'auto positionner sur les formations région. La CGT s'interroge : à quel moment intervient le conseiller ? sur le rôle du conseiller, et où est la validation du projet ? Pas de réponse de la direction....

N'y-a-t-il pas paradoxe entre la nécessité de travailler un projet de formation (CEP) et la demande pressante de trouver des candidats en urgence pour remplir les formations ?

La direction n'est pas en mesure de nous apporter une réponse claire (selon elle il s'agit d'une période particulière dans le cadre du plan 500 000)

Le référentiel immobilier

Le référentiel immobilier étant national, est-il prévu de l'adapter de façon régionale, voire par bassin d'emploi ? Les normes de flux et d'accueil ne sont pas les mêmes que l'on soit à Cherbourg, Argentan ou Marseille. Quelle est la logique d'une norme nationale ?

Malgré l'envoi de cette question, la direction nous informe qu'elle n'a pas pu avoir de réponse de la DAF. Nous poursuivrons cette question aux prochaines DP.

Actualisation

Depuis de nombreux mois, l'actualisation sur tablette ne marche pas si le demandeur déclare du travail. Cela ne marche qu'en cas d'absence d'événement. Le demandeur, persuadé d'avoir bien fait les choses, se retrouve souvent radié à cause de ce dysfonctionnement. Est-ce que ce problème va être réglé un jour ?

Ce problème est résolu pour les utilisateurs de IOS (Iphone ou Ipad) ou Android. Ce bug est en cours de résolution pour les utilisateurs de Windows phone

Ménage

Sur les grands sites, le ménage laisse souvent à désirer à cause du manque de femme de ménage ou de temps dévolu. Comment la Direction décide-t-elle du contenu du cahier des charges proposé aux entreprises de nettoyage ?

**Réponse : La direction nous informe du changement de société de nettoyage et que le cahier des charges est fait au regard de l'ancien par conséquent ne tient pas compte de la grandeur des sites. Cependant si défaillance l'ELD peut prévenir le service MGT.
On constate que les distributeurs restent parfois vides pendant 3 jours... !!!**

A2S14

La salle de réunion de l'A2S 14 sur Caen Fresnel est souvent occupée par l'ELD locale ou d'autres. De fait, les agents de l'A2S (PFV) sont parfois contraints de recevoir une quinzaine de DE dans la salle d'atelier de 12m². De ce fait, le montage et démontage du matériel MRS d'une salle à une autre génère beaucoup de stress et risques physiques. Pourquoi cette salle n'est-elle pas laissée à l'utilisation propre par la PFV? Existe t'il une autre solution ?

Réponse de la direction : la salle est principalement utilisée par la PFV sauf les jeudis. La CGT se demande si cette réponse reflète bien la réalité ?

Auparavant, 2 salles étaient dédiées à l'activité MRS, ce qui permettait de réaliser 2 recrutements en même temps, sur une ou deux semaines, en continu, ce qui est impossible aujourd'hui et paradoxal au regard des pressions sur les résultats actuels.

La direction n'a pu apporter de réponse car selon elle les salles sont disponibles et spécialement dédiées à la PFV.

Droit à l'image

Concernant le droit à l'image, certains agents ou encadrants se sont retrouvés sur Twitter sans autorisation demandée au préalable. Nous vous rappelons que Twitter est un réseau social public et accessible à tous sans restriction. Certaines personnes ne souhaitent pas y figurer. Comment justifiez-vous cette pratique ?

La Direction nous indique que les agents concernés doivent faire remonter leur refus au service stratégie, mais en aval ! La Direction découvre le problème et ne répond pas à la question

Mail.net

De nombreux agents placement se plaignent de la personnalisation des mails sur les questions indemnisation. En effet, même si en cas de contrôle et juridiquement, l'agent placement n'est pas responsable de la réponse, son nom est tout de même engagé ! C'est l'agent placement qui peut être réprimandé voire insulté par le demandeur. Ne pourrait-on pas changer cette manière de faire. L'agent placement pourrait très bien indiquer au DE qu'il transfère sa réponse au service indemnisation puis retransmet au DE la réponse du service. Existe-t-il une procédure concernant le traitement des mail.net indemnisation ? Si oui où la trouve-t-on ?

Il existe une note régionale DRAO de juin 2016 sur l'intranet. Note qui a été présentée aux RRA. Hormis nous parler de cette note, la Direction ne répond pas non plus au problème.

Au vu de la montée en charge des échanges dématérialisés : quand l'activité mail.net sera-t-elle considérée comme une activité à part entière et planifiée comme telle ?

Pour la Direction, la gestion de mail.net est un acte métier et non une activité. Un acte métier ne se planifie pas au contraire d'une activité. Une note va bientôt arriver. Nous conseillons donc aux agents de réserver des plages GPF ou BODOS pour traiter leur mail.net

Les déchets

Suite à l'acte de vandalisme subit sur le site de Saint-Lô dans la nuit du 21 au 22 septembre, celui-ci met en évidence un gros problème concernant nos déchets : les documents jetés ne sont pas broyés et mis dans des sacs transparents. De fait, n'importe qui peut récupérer des données personnelles des demandeurs d'emploi ou des agents (adresse, numéro de téléphone, mail, coordonnées bancaires). Nos données sont sensibles. Ne pourrait-on pas instaurer un système de destruction de ces documents autrement que par une petite broyeuse à côté d'un photocopieur ?

La Direction compte se rapprocher des services prévention des risques et développement durable pour étudier ce problème et se cache derrière les petits broyeurs existants. Aucune autre solution en attendant...

Arrêt maladie

La Direction peut-elle nous rappeler la procédure en cas d'absence pour arrêt de travail ? L'agent est-il obligé d'appeler son responsable et d'expliquer la raison de son arrêt à partir du moment où celui-ci est en bonne et due forme ?

Il est préconisé d'appeler son manager sans avoir à préciser le motif de l'arrêt, puis envoyer l'arrêt sous 48 heures (le cachet de la poste faisant foi). Si l'agent contacte son manager par SMS ou mail, un rappel sera fait pour qu'une réponse leur soit envoyée afin de confirmer de la bonne prise en compte de cette absence.

Wifi à Lisieux

De nombreux agents de Lisieux se plaignent depuis de nombreux mois du réseau wifi installé, qui s'ajoute à celui du voisinage déjà existant. Electro-sensibilité, femmes enceintes soumises à ces ondes, mal être, vertiges, ne sont que quelques maux évoqués par les collègues sur place. La Direction prend t'elle vraiment ce sujet au sérieux ? Faut-il un certificat du médecin de la part de chacun des collègues ? Allez-vous faire une étude sur ce problème ?

Il est rappelé que les bornes wifi sont installés dans tous les sites, pas seulement à Lisieux. Suite à des incidents déjà connus par le passé, la borne a été déplacée en juin 2015. Après échange il s'avère que des études ont été menées et qu'elles n'ont rien décelé. Les personnes concernées qui auraient toujours des difficultés doivent impérativement faire remonter leurs maux soit par une fiche d'incident, soit en demandant un rendez-vous à la médecine du travail. Selon la direction il n'y a eu aucune remontée de fiches.

Audit

Nos collègues indemnisation vont faire l'objet d'observations par leur N+1, sur des plages de BODOS, en situation d'appel sortant, couplé le cas échéant d'un mail, pour détecter d'éventuelles difficultés auxquelles ils pourraient être confrontés. Ont-ils la possibilité de refuser ces observations ?

Il n'est pas possible de refuser d'être observé. Cela fait partie de la stratégie pédagogique donc non refusable. Pour la Direction, ce processus est bienveillant, pour les agents, cela ressemble plus à du flicage !

Equipes professionnelles

Existe-t-il des préconisations régionales sur la taille maximum des équipes professionnelles ? On s'aperçoit que, sur l'ensemble du territoire normand, les répartitions ne sont pas équivalentes : on oscille entre 10 et 17 agents pour une seule équipe, ce qui ne représente pas une charge équitable par REP.

Il n'existe aucune préconisation régionale. C'est à la main des territoires... Il faut donc se rapprocher des DT en cas de problème.

AZLA

Depuis quelques mois il n'y a plus de PO ni de "bureau" pour le poste d'AZLA. Cela a été remplacé par cette fameuse borne d'accueil à l'entrée des agences. Malheureusement, nos collègues en AZLA sont toujours sollicités pour toutes sortes de questions diverses et variées et notamment des demande pour récupérer les mots de passe pour l'actualisation. Hormis le fait de courir en tous sens, ils se font "agresser" par les demandeurs d'emploi peu compréhensifs et impatients. Que propose la Direction pour remédier à cette situation qui implique de forts risques psychosociaux ?

Les PO disparus ne seront pas réinstallés sur l'AZLA. La Direction nous rappelle que pour refournir un mot de passe à un demandeur d'emploi, il faut que celui-ci envoie un mail à son conseiller référent !!!!!
Il existe un monde entre les préconisations et la réalité du terrain !!! Preuve encore en est que nos dirigeants n'ont jamais mis les pieds dans un accueil de Pôle Emploi en situation réelle... !!
Pour nous cette situation est génératrice et porteuse de risques psycho-sociaux pour le conseiller à l'accueil !!!

OATT

La direction pourrait-elle faire un rappel aux ELD sur l'accord OATT concernant les plages contraintes ? En effet sur certains sites il a été imposé aux agents de rester jusqu'à 17 heures, information donnée à ceux-ci à 13 h 30. Aucune planification, aucun délai de prévenance ...

La direction rappelle que la réunion de service programmée normalement les jeudis n'est pas une activité contrainte et doit donc respecter l'accord OATT. En dehors de la formation, les autres réunions ne sont pas considérées comme des plages contraintes. Le dépassement de l'horaire prévu par l'accord doit rester exceptionnel et faire l'objet d'un délai de prévenance correct. Un énième rappel qui s'ajoute aux nombreux autres par le passé depuis longtemps ! La CGT veillera à ce que ce rappel soit réellement réalisé car soit la Direction se moque de nous, soit certains managers se moquent des rappels...

Equipe PFV

Il y a un problème d'élaboration de planning pour l'équipe PFV de l'A2S 14 : il semblerait que celui-ci ne soit pas établi en toute concertation avec l'ensemble de l'équipe, contrairement aux autres équipes PFV 50 et 61. La Direction pourrait-elle faire un point avec l'équipe concernée ?

La direction a dit qu'elle veillerait à ce que l'élaboration du planning soit respecté et fait de manière équitable. Officiellement, le planning est établi en concertation avec l'équipe, sauf exception. Soit l'exception revient souvent, soit il y a une énorme différence entre la théorie et la réalité...

Campagne de promotion

Campagne promo 2017 : La note DG met en cause la Convention Collective sur au moins 3 points (cf page 2-6 : enveloppe budgétaire plafonnée à 0,8 %, possibilité de "sauter" plusieurs échelons dans une même promotion, cumul promotion + prime sur une même année). Qu'en pense la direction ? La CGT souhaite l'avis de l'Inspection du travail.

Pour la Direction, la note DG prime sur la CCN...et ne voit pas d'inconvénient à ignorer notre convention. Nous allons donc contacter l'inspection du travail

Des agents nous font part de leur volonté d'avoir un entretien avec leur hiérarchique dans le cadre de la campagne de promotion qui est mise en place entre octobre et décembre. La Direction confirme-t-elle que la ligne hiérarchique doit répondre positivement à ces demandes d'entretien ?

Il n'y a pas d'entretien prévu. Mais si l'agent souhaite un entretien, c'est possible... mais APRES la campagne de promo !!! Il n'y a donc officiellement jamais d'entretien pour parler de promotion. Nous vous conseillons donc encore une fois, même si votre N+1 vous dira que ce n'est pas le moment, de toujours parler de promotion lors de vos EPA.

La prochaine réunion préparation DP CGT

est prévue le 8 novembre 2016

(Merci de nous transmettre vos questions avant cette date

pour la réunion DP le 15 novembre 2016)

Nos Délégués du Personnel :

Collège 1 Titulaire : Ludovic LEFEBVRE (Saint-Lô), Emilienne BADU (Honfleur)
et Mathilde LE (Mondeville)
Collège 1 Suppléant : Stéphane GENDREL (Cherbourg La Noé) et Elisabeth ROMARY (Caen Fresnel)
Collège 2 Titulaire : Claude LEFEBVRE (Bayeux)

Notre Délégué Syndical Conventionnel : Annick VIGER-GUITTON (Hérouville)

.....

*Si vous souhaitez adhérer à notre syndicat contacter les militants
ou imprimez l'exemplaire du bulletin d'Adhésion 2016
que nous vous proposons ci-dessous.*



Bulletin d'Adhésion CGT Pôle emploi Basse-Normandie Année 2016

Nom : Prénom :
Adresse :
Site, Service, Unité :
Tel : E-Mail :@

A retourner auprès du militant de votre choix